

1. Autorité de l'aviation du pays d'approbation / pays Transports Canada		2. BON DE SORTIE AUTORISÉE TCAC 24-0078				3. Numéro de suivi du formulaire	
4. Nom et adresse de l'organisme agréé					5. N° de bon de travail/de contrat/de facture		
6. Article	7. Description	8. N° de pièce	9. Admissibilité *	10. Qtée	11. N° de série/de lot	12. État/travail	
13. Remarques							
14. Le présent bon certifie que les articles indiqués ci-dessus ont été construits conformément à :				19.			
<input type="checkbox"/> des données de conception approuvées et qu'ils peuvent être utilisés en toute sécurité. <input type="checkbox"/> des données de conception non approuvées indiquées à la case 13.				<input type="checkbox"/> Certification après maintenance en vertu du RAC 571.10. <input type="checkbox"/> Autre réglementation précisée à la case 13. Le présent bon certifie que, à moins d'indication contraire apparaissant à la case 13, le travail indiqué à la case 12 et décrit à la case 13 a été effectué conformément au RAC 571.			
15. Signature autorisée		16. N° d'agrément/d'autorisation		20. Signature autorisée		21. N° d'agrément/de certificat	
17. Nom		18. Date (jj/mmm/aaaa)		22. Nom		23. Date (jj/mmm/aaaa)	

12/09/2001 *Le monteur doit contre-vérifier l'admissibilité avec les données approuvées.